

PUBLIÉ LE 26/06/2025

Chef du Centre d'appui aux situations d'urgences, alertes sanitaires et gestion des risques (F/H)

Descriptif du poste

Finalité du poste

Le responsable du CASAR s'assure de la mise en place optimale de la mission principale du CASAR, à savoir : anticiper, réduire, traiter rapidement toutes les alertes susceptibles de recouvrer un caractère inhabituel et/ou méconnu, au regard notamment de leur ampleur, de leur gravité ou de leur caractère médiatique (situations à risque élevé -SRE- ou des situations sanitaires exceptionnelles -SSE), participer à l'élaboration et veiller au bon déploiement du plan d'action en coordonnant les travaux des directions impliquées, éclairer les décisions de la direction générale.

Le CASAR est composé d'une équipe de 5 évaluateurs, 1 chargée de coordination

Le chef du CASAR est notamment chargé :

- De piloter l'activité du CASAR et manager son équipe
- D'assurer la qualité et la sécurisation des livrables de l'équipe
- De participer à la définition des orientations stratégiques du CASAR et à la mise en œuvre du dispositif de management de la qualité
- D'apporter son appui à la Direction générale et d'être force de proposition sur tous les sujets sanitaires
- D'impulser la coopération et la coordination des autres Directions
- De représenter l'Agence en interne ou en externe sur son domaine et notamment en réunion de sécurité sanitaire
- Alerter la direction générale de toute situation à risque sanitaire élevé potentiel ou avéré

Activité principale

L'activité principale du chef du CASAR est :

- D'établir pour le traitement des sujets sanitaires à risque (notamment SRE, SSE) des circuits internes courts, efficaces amenant à des décisions rapides,
- Eclairer l'arbitrage de la Direction générale en, proposant et suivant les plans d'actions établis en concertation avec les directions concernées adaptés, structurés avec des délais définis
- Piloter le plan de lutte contre les pénuries des médicaments de l'hiver : plan hivernal et d'autres plans selon leur déploiement
- De piloter les activités du CASAR par :
 - o Le développement des compétences des agents de l'équipe
 - o L'amélioration continue des modalités de fonctionnement internes et de suivi des activités, et en particulier du reporting et de l'alerte auprès de la Direction générale
 - o Le pilotage du processus "Traiter les SRE" et le maintien de la certification ISO 9001
 - o La réalisation de la feuille de route annuelle et d'un bilan d'activité
- De piloter et animer le Comité technique produits hebdomadaire (CTP) ou tout autre comité ad hoc en fonction des sujets sanitaires
- De préparer les éléments techniques pour la Réunion de sécurité sanitaire hebdomadaire pilotée par la Direction générale de la santé et y représenter l'ANSM
- D'appuyer la DGAO dans l'organisation des Comités des Directions opérationnelles (CODOP) et des Boards de validation
- De structurer pour l'ANSM les aspects organisationnels par :
 - o L'élaboration et le pilotage des exercices de crise côté métier
 - o La réalisation des retours d'expérience en vue d'une démarche d'amélioration permanente
 - o La coordination avec la Direction générale de la Santé dans le cadre du traitement des sujets sanitaires communs

Le chef du CASAR participe au comité de direction (CODIR).

Profil recherché

Formation / diplôme :

Bac + 5 disposant de compétences scientifiques (médecine, pharmacie, etc), en management, sur les dispositifs médicaux, sur les médicaments, en gestion des risques et en gestion de crise

Expérience professionnelle requise :

Une expérience au sein d'une agence sanitaire ou dans une structure de gestion de crise serait appréciée

Compétences clés recherchées :

Détenir des qualités en matière :

- D'anticipation, adaptabilité et de gestion des imprévus
- De résistance aux situations complexes
- De sens relationnel face à des interlocuteurs variés
- D'organisation du travail, en étant force de proposition
- De conduite de réunion
- D'animation et de développement de réseaux interne et externe
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités

Informations complémentaires

Présentation du poste

Direction : Direction générale (DG)

Pôle : Centre d'appui aux situations d'urgences, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques (CASAR)

Liaisons hiérarchiques et fonctionnelles

Hiérarchiques : Directrice générale, Directeur général adjoint chargé des opérations (DGAO)

Collaborations internes et externes

- Internes : Toutes les Directions de l'ANSM et en particulier les Directions opérationnelles, la Direction réglementation et déontologie (DRD) et la Direction de la communication (DIRCOM)
- Externes :
 - o Ministère en charge de la santé : DGS dont CORRUS, DSS, DGOS,
 - o Autres Agences sanitaires nationales, participants à la réunion de sécurité sanitaire
 - o Parties prenantes de l'ANSM : représentants de patients, conseils nationaux de professionnels (médecins, pharmaciens), professionnels de santé, acteurs de la chaîne d'approvisionnement,

Compatible télétravail : OUI

Caractéristiques administratives

Type de contrat : CDD de 3 ans ou fonctionnaire en position de détachement

Catégorie d'emploi : CE1

Site de rattachement : Saint Denis

Conditions particulières d'exercice : Disponibilité souvent sollicitée hors des plages horaires journalières habituelles

Ce poste est ouvert aux candidatures de personnes en situation de handicap. Outre les éventuelles adaptations du poste de travail qui seraient nécessaires, l'établissement garantit une gestion confidentielle du dossier de l'agent.

Conformément aux articles L.1451-1 et R.1451-1 du code de la santé publique, certains agents de l'ANSM, dont la nature des fonctions le justifie, doivent télé-déclarer leurs liens d'intérêts. Cette déclaration est rendue publique dans le cadre des dispositions en vigueur et actualisée par l'agent au moins annuellement.

Les candidats à un poste ne nécessitant pas une déclaration d'intérêts publiée renseignent un formulaire papier de déclaration de leurs liens d'intérêts lors du recrutement.

Par ailleurs, conformément aux dispositions relatives aux contrôles déontologiques dans la fonction publique, les agents publics qui souhaitent, dans le cadre d'un cumul d'activités ou lors d'une cessation de fonctions, exercer une activité dans le secteur privé, doivent au préalable en informer l'ANSM.

Type de poste CDD

Categorie : Management

Localisation : Saint-Denis